



Il a des difficultés à se marier et je pense qu'il lui serait plus facile de le faire, s'il taillait sa barbe comme de nombreux Juifs religieux le font.

Il est inutile d'expliquer longuement que tous les Juifs, hommes ou femmes, animés par la foi ou non, croient et savent(2) que D.ieu dirige, par Sa Providence, ce grand monde, de même que le petit monde constitué par la personnalité de chacun.

Pour que les hommes sachent comment se comporter, D.ieu leur a donné Sa sainte Torah, qui fraye un chemin, indique ce qu'ils peuvent faire et ce dont ils doivent s'abstenir, tout au long de leur existence. Parmi les Mitsvot qu'Il nous a confiées, figure celle de porter la barbe. En effet, même ceux qui permettent de la couper ne contestent pas le fait qu'il est bien une Mitsva d'en avoir une. Et, d'autres avis interdisent de la couper. C'est, par exemple, le cas du Tséma'h Tsédek, petit-fils de l'Admour Hazaken, qui est l'auteur du Tanya et du Choul'han Arou'h. Ces Décisionnaires(3) tranchent la Hala'ha en retenant le principe que la Torah interdit de se couper la barbe. ***Lire la suite***

En tout état de cause, il est bien clair que porter une barbe et ne pas la couper est une Mitsva, ce qui veut bien dire qu'adopter une telle pratique est une marque de crainte de D.ieu.

Il est une certitude absolue que tout dépend du Maître du monde, surtout lorsqu'il s'agit d'un mariage. En la matière, bien plus que dans tout autre domaine, il est évident que la décision finale appartient à D.ieu. Or, Il dit Lui-même que porter la barbe et ne pas la couper est une Mitsva. Il est donc tout à fait certain qu'avoir une barbe ne peut pas être un obstacle au mariage, l'empêcher de trouver celle qui lui est destinée.

Et, si la barbe est réellement un obstacle à son mariage, c'est, en fait, un bonheur pour lui qu'une telle union ne se fasse pas. D.ieu fera qu'il rencontre, quand il le faut, celle qui lui est destinée. Tous deux auront alors une vie juive heureuse, sur le chemin de la Torah et des Mitsvot.